DÉPARTEMENT * DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

> Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

78124

Objet

BATIMENTS COMMUNAUX

Restauration de peintures extérieures CLETIERE DES TILLEULS. Le ment de gardien

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers en exercice _____27

Nombre de présents 18

iromore de presents......

Nombre de votants 24

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMENSE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit

le vingt neuf septembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents: MM. TEFARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS. LACHAUD, FABER, BOUTET, BUJARD, BOUCHET, PAPEAU, BOISARD, MAURELLET GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, TAP, PELLETIER, CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: M.M. POUGET par M. LIS DUFEIL par M.MAURELLET POUMAILLOUX par Me DUFOUR VIAUD par M.PAPEAU COLLE, par M. TETARD Mne TACQUET par M.BUJARD

Absents: MM. MCNTRON, BERLAND. NAULIN

M . PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M.le Rapporteur expose :

La réalisation d'un programme de restauration de peintures extérieures (façades et menuiseries) s'avère indispensable. Il importe en effet de sauvegarder l'état et l'aspect de certains bâtiments communaux tels entre autres le logement de gardien au Cimetière des Tilleuls.

Une consultation préalable auprès de plusieurs entreprises locales a permis d'obtenir les offres de prix ci-après :

- Société OCEANTO 17.120.80

- Entreprise BITARD Yves 19.781.66

les autres entreprises (NAULIN Frères, DELAGE, LAVERGNE et BITARD Denis) s'étant abstenues.

Il ressort de cette consultation que la Société OCEANIC est moins disante.

M. le Rapporteur propose en conséquence à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de la Société OCEANIC.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Out l'exposé de M. le Rapporteur.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles

308 & 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser N. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec la Société OCEANIC, Zone Commerciale à ROYAN, pour l'exécution des travaux de peintures extérieures du logement de gardien du Cimetière des Tilleuls, le montant du marché étant estimé à DIX SEPT HILLE CENT VINGTS FRANCS QUATRE VINGTS CENTINES (17.120,80 Fr) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 908.5 article 232.2 sous la rubrique "Travaux de bâtiment Logement de Fonction" du Budget Primitif pour l'exercide 1978.

Pait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre NN. les Membres présents



dy

POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Maire Pour Adjoint Délégué,

~

P. HUG